

## **SOLVING EFESO INTERNATIONAL**

### **Projet de transfert de la cotation des titres de la société Solving Efeso International d'Euronext vers Nyse-Alternext**

Solving Efeso International, présente en bourse depuis le 26 juin 1998 (FR 0004500106 – OLV) a le projet de demander le transfert de sa cotation sur Alternext.

Le capital de Solving Efeso International est constitué de 22 377 352 actions. La société est détenue à hauteur de 80% par Partners in Action, société constituée dans le cadre de l'accord d'investissement conclu le 11 juin 2010 avec trois fonds d'investissements gérés par Argos Soditic France. Partners in Action est elle-même détenue à 65% par ces trois fonds et à 35% par une quinzaine de managers de Solving Efeso (Dirigeants du Groupe : membres de ses organes de direction et dirigeants de filiales). Le « flottant » calculé selon la méthodologie applicable à l'admission sur Alternext s'élève à 6,9 M€ environ.

Le projet sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires appelée à se réunir le 31 mai 2011.

Solving Efeso International considère que la lourdeur des obligations réglementaires et les coûts directs et indirects générés par le mode actuel de cotation ne sont pas proportionnés à sa taille et à ses besoins et que le maintien de la cotation sur Euronext n'est donc plus justifié.

Le retrait effectif des actions du marché Euronext devrait donc intervenir au plus tôt le 1<sup>er</sup> août 2011.

Le Conseil de Surveillance de Solving Efeso International, réuni le 14 avril 2011 a approuvé, sur proposition du Directoire, la proposition de soumettre au vote de la prochaine Assemblée Générale annuelle Mixte, qui se tiendra le 31 mai 2011, le projet consistant à demander à Nyse Euronext la radiation des titres de Solving Efeso International des négociations sur Euronext Paris (compartiment C) et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext.

#### **Alternext, un marché plus adapté aux caractéristiques de Solving Efeso International**

La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009, suivi de l'arrêté du 4 novembre 2009, portant homologation des modifications du règlement de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et enfin la modification des règles d'Alternext du 16 novembre 2009, ont ouvert la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations sur Alternext.

Solving Efeso International répond aux conditions d'éligibilité prévues : sa capitalisation boursière est inférieure à un milliard d'euros et elle dispose d'un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros (de l'ordre de 6,9 millions d'euros en l'occurrence, selon les règles de calcul définies par NYSE Euronext Paris).

Le Conseil de Surveillance de Solving Efeso International considère que ce transfert sur Alternext est justifié par les caractéristiques actuelles de la société. La cotation sur Euronext Paris implique l'obligation d'observer une réglementation lourde dont les contraintes n'apparaissent plus adaptées à la situation de la Société et à sa capitalisation boursière, sans offrir d'avantages particuliers en termes de valorisation et de liquidité du titre. Le transfert sur Alternext devrait ainsi simplifier le fonctionnement de la Société et alléger ses coûts. En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire plus adapté aux entreprises de taille moyenne et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable moins contraignantes, comparées à celles applicables sur Euronext.

### Des contraintes réglementaires allégées

Solving Efeso International rappelle à ses actionnaires les conséquences principales d'un tel transfert :

- **En matière d'information financière périodique**, Solving Efeso International publiera dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels (comptes sociaux et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes. La société décide de rester aux normes IFRS, tout en se réservant la possibilité de revoir sa position en cas d'évolution trop contraignante des règles. La société sera dispensée d'établir et de diffuser un rapport du président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. Les comptes semestriels et un rapport d'activité seront publiés dans un délai de quatre mois après la clôture du semestre. Enfin, Solving Efeso International, bien que dispensée de publier des informations trimestrielles, a décidé de maintenir ce niveau de communication pour les exercices 2011 à 2013, tout en se réservant la possibilité pour les années suivantes de revoir sa position en cas d'évolution trop contraignante des règles de communication financière.
- **En termes de protection des minoritaires** : La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée par le seul mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote. Par ailleurs, les sociétés cotées sur Alternext ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements des seuils (à la hausse ou à la baisse), de 95% et 50% du capital ou des droits de vote. Cependant, conformément aux dispositions légales, Solving Efeso International restera soumis, pendant trois ans à compter de sa radiation d'Euronext Paris, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.
- **En matière d'information permanente** : La Société continuera à porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de bourse, conformément aux dispositions applicables du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

### Le calendrier indicatif de l'opération (sous réserve de l'accord de NYSE-Euronext)

#### 20 avril 2011 :

Convocation de l'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer dans sa partie ordinaire, sur le projet de demande de radiation des titres d'Euronext Paris et demande d'admission sur Alternext.

#### 31 mai 2011 :

Assemblée Générale Mixte des actionnaires et délégation donnée au Directoire pour mise en œuvre de la décision.

**1<sup>er</sup> juin 2011 :**

Mise en œuvre de la décision de demande de transfert.

Information immédiate du public de la décision définitive du transfert. (Communiqué).

**1<sup>er</sup> juin 2011 :**

Demande de radiation des titres d'Euronext Paris et demande de leur admission sur Alternext.

**1<sup>er</sup> août 2011 :**

Avis d'admission sur Alternext de NYSE-Euronext.

Radiation des titres de la société de la cote d'Euronext.

**8 août 2011 :**

Admission des titres de la société sur Alternext.

**Rappel de la répartition du capital et des droits de vote :**

ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2010				
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Partners in Action (1)	17 893 739	80,0%	17 893 739	78,9%
Associés du groupe	389 911	1,7%	596 334	2,6%
NextStage SAS (2)	1 716 242	7,7%	1 716 242	7,6%
Auto contrôle (compte de liquidité) (3)	22 234	0,1%	-	-
Public	2 355 226	10,5%	2 472 646	10,9%
	<b>22 377 352</b>	<b>100,0%</b>	<b>22 678 961</b>	<b>100,0%</b>

(1) Société Partners in Action, détenue à 65% par des Fonds Communs de placement à risques (FCPR Argos Soditic V-A, FCPR Argos Soditic V-B, FCPR Argos Soditic V-C) dont Argos Soditic France est société de gestion, et à 35% par les principaux dirigeants et managers du groupe Solving Efeso International ("Partners")

(2) Société agissant pour le compte de FCPI (dont NextStage Développement 2007, NextStage Entreprises 2004 et NextStage Développement 2008). Déclarations AMF 210C0831 du 24 août 2010 et AMF 210C063 du 6 juillet 2010, complétées d'informations portées à la connaissance de la société

(3) Capital autodétenu : compte de liquidité au 31 décembre 2010.

Capital composé de 22 377 352 actions après création de 5 357 143 actions et de 8 950 940 actions respectivement les 30 Juin 2010 et 22 octobre 2010

Nombre de droits de vote : estimation à partir des droits de vote constatés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2010 : 9 818 081 droits de vote pour 8 069 269 actions, corrigés au 31 décembre 2010 des droits correspondant aux actions créées et de l'incidence des déclarations AMF.

**Contact :**

David AUREGAN, Directeur Financier

Tél. : (+33-1) 53 53 57 00

[info.investor-relations@solvingefeso.com](mailto:info.investor-relations@solvingefeso.com)

[www.solvingefeso.com](http://www.solvingefeso.com)

SOLVING EFESO INTERNATIONAL se situe parmi les leaders internationaux du conseil en stratégie d'entreprise et en amélioration de la performance opérationnelle.

Avec un chiffre d'affaires de près de 50 millions d'euros et plus de 350 consultants, le groupe Solving Efeso International est présent dans 18 pays (Europe, Moyen-Orient, Asie et Amériques).

L'action Solving Efeso International est cotée sur Euronext Compartiment C.

Flottant : 18,2 %

Nombre de titres : 22 377 352

ISIN FR0004500106

Mnemo : OLV

Date d'introduction : 02/07/1998

Code 6467

Bloomberg : OLV:FP

Reuters : SLVG.PA